

La moitié des Français estiment que les discriminations selon la couleur de peau sont fréquentes

20 janvier 2022



46 % des Français [1] estiment que des personnes sont discriminées « souvent » ou « très souvent » du fait de leur origine ou couleur de peau dans notre pays, indiquent le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT) dans leur 13^e Baromètre sur les discriminations [2] (données 2020). Le chiffre monte même à 62 % si on n'interroge que les personnes non blanches. 40 % des répondants estiment que des personnes sont discriminées « souvent » ou « très souvent » du fait de leur état de santé ou d'un handicap, 38 % en raison de leur apparence physique et 35 % de leur âge. Environ un tiers pensent que le fait d'être une femme (contre 4 % pour le fait d'être un homme) ou d'avoir une religion entraîne des discriminations.

Les personnes interrogées, 48% estiment que des personnes sont « souvent » ou « très souvent » discriminées dans la société française par motif de couleur de peau. 43% des sondés des occasions de pratiques de discriminations dans la société française par motif de couleur de peau. 48% des personnes interrogées, 43% des sondés des occasions de pratiques de discriminations dans la société française par motif de couleur de peau.

comme des lieux ou des situations de discriminations fréquentes.

Ne sait pas Jamais Rarement/Parfois Souvent/Très souvent

Enquête par téléphone menée du 6 février au 14 mai 2020 auprès de 590 salariés du secteur privé et de 500 agents de la fonction publique. Lecture : 48 % des actifs interrogés déclarent que les discriminations sont « souvent » ou « très souvent » fréquentes lors de la recherche d'un logement.

Source : Défenseur des droits et Organisation internationale du travail (OIT) - Données 2020 - © Observatoire des inégalités

Perception de la fréquence des discriminations dans la société française par domaine

Unité : %

Selon l'enquête du Défenseur des droits, pas moins de 43 % des Français qui travaillent déclarent avoir été témoins de discriminations, à peu près le même niveau qu'en 2010. L'origine ethnique (47 %), le sexe (49 %) et l'apparence physique (52 %) sont les cas les plus fréquemment observés. Le cas de l'apparence physique peut relever de discriminations très différentes, comme la couleur de la peau, un handicap, etc. On notera que 35 % témoignent de discriminations syndicales et 36 % envers des personnes d'« âge avancé », deux thèmes pourtant peu présents dans le débat sur les discriminations en France.

	Ne sait pas	Jamais	Rarement/Parfois	Souvent/Très souvent
Âge de la recherche d'un logement	2	1	14	79
Religion	2	1	15	79
Lors des contrôles de sécurité	2	1	15	79
Lors d'une recherche d'emploi	2	1	15	79
Orientation sexuelle	2	1	15	79
Dans le déroulement de la carrière professionnelle	2	1	15	79
Être un homme	2	1	15	79
Lors d'une demande de crédit ou d'assurance	2	1	15	79
À l'école ou à l'université	2	1	15	79
Dans les relations avec les administrations ou les services publics	2	1	15	79
Dans les relations de voisinage	2	1	15	79
Dans un lieu de loisir	2	1	15	79
L'orientation sexuelle ou l'identité de genre	2	1	15	79
Le handicap	2	1	15	79

Perception des discriminations en tant que témoin par motif

Unité : %

Perception des discriminations en tant que témoin par motif

Unité : %

Le jeune âge	25
La grossesse/La maternité	25

Enquête par téléphone menée du 6 février au 14 mai 2020 auprès de 590 salariés du secteur privé et de 500 agents de la fonction publique. Lecture : 52 % des actifs interrogés déclarent avoir été témoins de discriminations en raison de l'apparence physique.

Source : Défenseur des droits et Organisation internationale du travail (OIT) - Données 2020 - © Observatoire des inégalités

Ces données témoignent de la perception des discriminations dans la société, de l'idée que s'en font les Français. Celle-ci dépend des discriminations réelles, mais aussi de l'ampleur médiatique que l'on donne au phénomène ou des campagnes d'information qui sont menées à ce sujet notamment. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de Français sont conscients du problème. Plus de quatre sur dix disent même qu'ils en ont été témoins.

Là aussi, il faut rester prudent, car on peut qualifier de « discrimination » des pratiques de nature très différentes. Beaucoup de personnes assimilent les **discriminations** (pratiques illégales) et les inégalités de traitement, qui peuvent être fondées (comme une inégalité de salaire entre deux personnes de compétences différentes). Mais même en prenant toutes ces précautions, le décalage semble pour le moins important entre la sensibilité de l'opinion à la question et les moyens minimes mis en œuvre pour lutter contre un fléau qui heurte nos valeurs.

Photo / CC Pixabay

[1] Il s'agit plus précisément ici d'un panel de 1 090 personnes (590 actifs du secteur privé et 500 agents de la fonction publique) interrogés du 6 février au 14 mai 2020 dans le cadre du 13^e Baromètre du Défenseur des droits, qui s'intéresse aux discriminations dans l'emploi.

[2] « 13^e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi – Des préjugés aux discriminations : des conséquences durables pour les individus », Défenseur des droits et Organisation internationale du travail (OIT), décembre 2020.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Français et étrangers](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/perception-discriminations>